

**DELIBERATION N° 11/2018**

**RELATIVE AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT ET DE  
L'ANIMATION DU GROUPE (GALPA) CÔTE BASQUE -  
SUD LANDES EN 2019 DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE  
DU PROGRAMME DE DLAL-FEAMP 2014-2020**

- Vu** les articles L.912-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R912-36 0 R912-47 et R912-50 à R912-66 ;
- Vu** le règlement intérieur approuvé par l'arrêté préfectoral du 20 février 2017 ;
- Vu** la décision de la commission permanente régionale du 11 juillet 2016 de sélectionner la candidature du territoire Côte Basque - Sud Landes, portée par le CIDPMEM 64/40, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de DLAL du FEAMP 2014-2020 ;
- Vu** la mesure 62.1 d du FEAMP (code sous mesure 6214) « *Développement local mené par les acteurs locaux - frais de fonctionnement et animation* » permettant de demander une aide au titre du programme opérationnel FEAMP ;

Et considérant la nécessité de poursuivre le pilotage et la mise en œuvre du programme et notamment :

- La mobilisation des acteurs du groupe et l'animation des différentes instances du programme (Comité de sélection, Comité technique, ateliers et groupes de travail),
- L'accompagnement des porteurs de projets,
- La communication sur le programme,
- Le lien avec la Région, le réseau national et européen des groupes de DLAL du FEAMP,
- La gestion administrative et financière du groupe, ...

**Le conseil adopte les dispositions suivantes :**

**- Article 1 -**

Le CIDPMEM 64-40 dépose un dossier pour le fonctionnement et l'animation du Groupe (GALPA) Côte Basque - Sud Landes en 2019.

**- Article 2 -**

Le plan de financement relatif à l'animation du Groupe pour l'année 2019 (ci-après) est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Votants (présents ou représentés)	14	Favorable	14	Défavorable		Abstention	
---	----	-----------	----	-------------	--	------------	--

Ciboure, le 30 novembre 2018.

Le Président,

Serge LARZABAL



**FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DU GROUPE (GALPA) CÔTE  
BASQUE - SUD LANDES EN 2019 DANS LE CADRE DE LA MISE EN  
ŒUVRE DU PROGRAMME DE DLAL-FEAMP 2014-2020**

**BUDGET PREVISIONNEL 2019**

■ **Dépenses prévisionnelles :**

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montants TTC</b>
Frais de personnel directs	110 109,61 €
Frais de personnel indirects (15 % des frais de personnel directs)	16 516,44 €
Frais de déplacement hors territoire du GALPA	4 910,00 €
Frais de prestation (développements informatiques complémentaires / ajout de fonctionnalités sur le site internet du CIDPMEM 64-40 (en cours de réalisation) pour y intégrer l'outil de communication du GALPA du DLAL-FEAMP Côte Basque - Sud Landes)	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>134 536,05 €</b>

■ **Ressources prévisionnelles**

	<b>Montants TTC</b>	<b>%</b>
FEAMP	67 268,02 €	50
Région Nouvelle-Aquitaine	67 268,03 €	50
CIDPMEM 64-40 (autofinancement)	0,00 € (*)	0
<b>TOTAL</b>	<b>134 536,05 €</b>	<b>100</b>

(\*) Pas d'autofinancement, l'animation du groupe bénéficiant d'une aide publique à hauteur de 100 %.